

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique,
de la Biodiversité, de la Forêt, de la
Mer et de la Pêche

Commissariat général au développement durable

Décision du 10 février 2025 d'évocation de divers projets d'aménagement

NOR : TECD2504048S

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R. 122-6 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article R. 104-21 ;

Considérant que la formation d'autorité environnementale de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable a déjà rendu des avis sur les projets des zones d'aménagement concerté Charenton-Bercy, Bercy-Charenton et du Triangle de Gonesse ;

Considérant que la formation d'autorité environnementale de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable a déjà rendu des avis sur des projets de l'OIN Bordeaux-Euratlantique ;

Décide :

Article 1^{er}

La formation d'autorité environnementale de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable se prononcera sur les projets relatifs aux zones d'aménagement concerté Charenton-Bercy, Bercy-Charenton, du Triangle de Gonesse et de Bègles Garonne.

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

Fait le 10 février 2025

Pour la ministre et par délégation
Le commissaire général au développement durable

Brice HUET